Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_07-DE

SaintGilles

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
26	25	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le : 12 FEV. 2026
Et
Publication sur le site internet de la commune : 12 FEV. 2026

L'an 2026, le 10 Février à 20 heures 02 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/02/2026.

Présents : M. THÉBAULT Philippe, Mme FISELIER Françoise, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JEZEQUEL Marianne, M. LE FRÊCHE Antoine, Mme ASPLIN Marie, M. LEMARCHAND Régis, Mme BETHUEL Dany, M. GAULTIER Claude, M. LE SAULNIER Thomas, Mme MAEGHERMAN Morgane, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme LEVACHER Sylvaine, Mme HAVARD Jeanne, M. ANDRÉ Yann, Mme THULEAU Dominique, M. LEJOP Samuel, Mme TERTRAIS Sabrina, M. DESVAUX Melaine, M. VILBOUX Michel, M. GLEAU Ewen

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : M. LEMAÎTRE Loïc à M. THÉBAULT Philippe

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.02.07	**FINANCES** **Approbation du budget primitif 2026**	**M. COULOMBEL**

Vu l'article 106 de la loi n° 2015-991 dite NOTRE du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2313-1, L 1612-4,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération n° 2022.10.05 du 18 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier communal,

Vu la délibération n° 2025.12.13 du 16 décembre 2025 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

Considérant que le projet de budget 2026 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 28 janvier 2026,

Monsieur COULOMBEL expose les grandes lignes du Budget Général :

Le budget 2026 s'équilibre en fonctionnement à 6 863 231.31 € et en investissement à 2 329 000.61 €.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_07-DE

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre		Propositions 2026
002	***Résultat de fonctionnement reporté (excédent)***	***1 687 350,04 €***
013	Atténuation de charges	26 000,00 €
70	Produits des services	478 675,00 €
73	Impôts et taxes	3 679 565,40 €
74	Dotations et participations	861 581,82 €
75	Autres produits de gestion courante	117 059,05 €
Total des recettes réelles		***5 162 881,27 €***
042	Opération d'ordre entre sections	13 000,00 €
Total des recettes d'ordre		***13 000,00 €***
	Total RECETTES	**6 863 231,31 €**

DEPENSES

Chapitre		Propositions 2026
011	Charges à caractère général	1 241 381,68 €
012	Charges de personnel	2 542 075,00 €
014	Atténuations de produits	15 422,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 036 814,36 €
66	Charges financières	130 270,30 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 245 418,86 €
Total des dépenses réelles		***6 213 382,20 €***
023	Virement à la section d'investissement	349 849,11 €
042	Opération d'ordre entre sections	300 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		***649 849,11 €***
	Total DEPENSES	**6 863 231,31 €**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_07-DE

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre		Propositions 2026
10222	FCTVA	530 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	570 398,39 €
13	Subventions d'investissement	- €
165	Dépots et cautionnements	
1641	Emprunt	- €
024	Produits de cession d'immobilisation	18 000,00 €
Total des recettes réelles		**1 118 398,39 €**
040	autres produits de gestion courantes	300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	349 849,11 €
Total des recettes d'ordre		**659 849,11 €**
001	**Solde d'execution de la section d'investissement**	**- €**
	Reste à réaliser 2025	**550 753,11 €**
Total recettes d'investissement		**2 329 000,61 €**

DEPENSES

Chapitre		Propositions 2026
	Opérations d'équipements	1 331 889,96 €
16	Emprunts et dettes assimilées	357 349,11 €
Total des dépenses réelles		**1 689 239,07 €**
040	Opération d'ordre entre sections	13 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		**23 000,00 €**
001	**Solde d'execution de la section d'investissement 2025**	**415 053,95 €**
	Reste à réaliser 2025	**201 707,59 €**
Total dépenses d'investissement		**2 329 000,61 €**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_07-DE

Les crédits nécessaires à la réalisation des principales opérations (crédits nouveaux hors reports de l'année 2025) sont les suivants :

N° d'opération	Intitulé d'opération	Propositions 2026
31	Ecoles	17 145,30 €
53	Matériels administratifs	34 200,00 €
82	Terrains	365 500,00 €
104	Matériels divers	181 500,00 €
119	Grosses opérations / Aménagements bâtiments	33 650,00 €
157	Infrastructures sports	18 650,00 €
208	Salle multifonctions	147 100,00 €
221	AP/CP N°5 - Extension du Groupe Scolaire	66 320,48 €
225	Reprise ZAC Ile des Bois	- €
226	Aménagement Centre Bourg	30 500,00 €
228	AP/CP N°10- Médiathèque	23 168,83 €
229	AP/CP N°11 - Restaurant scolaire	352 155,35 €
230	AP/CP N°12 - Salle des sports	62 000,00 €
		1 331 889,96 €

Après avis de la Commission "Finances - Communication-Personnel" du 27 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Article 1 : Approuve la section de Fonctionnement telle que présentée précédemment, équilibrée à 6 863 231,31 € et la section d'Investissement équilibrée à 2 329 000,61 € selon le tableau ci-dessus exposé.

Article 2 : Monsieur le Maire, la Directrice Générale et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Philippe THÉBAULT